



Mont
Saint
Aignan

PERMIS DE DÉMOLIR DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR déposée le 15/04/2026, affichée en mairie le 21/04/2026 Par : Madame Anne-Sophie GAILLIEGUE Demeurant à : 23 Route de Maromme 76130 MONT-SAINT-AIGNAN Représenté par : Madame Anne-Sophie GAILLIEGUE Pour : Démolition d'un garage Sur un terrain sis à : 23 Route de Maromme 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : PERMIS DE DÉMOLIR n° : PD 076 451 26 00004 2026.651 Type de démolition : Démolition totale
--	--

LE MAIRE

Vu la demande de permis de démolir sus-visée (cadre 1),
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 451-1 et suivants et R 451-1 et suivants ;
Considérant que le bâtiment ne présente pas un intérêt architectural ;

ARRÊTE

Article 1 : le permis de démolir est accordé à Madame Anne-Sophie GAILLIEGUE pour le projet décrit dans le cadre 1 sur une parcelle de terrain cadastrée AX23.

Article 2 : le présent arrêté est transmis au préfet de la Seine-Maritime, il ne devient exécutoire que 15 jours après qu'il a été procédé à sa notification et à sa transmission.

Article 3 : madame la directrice générale des services de la Mairie et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 18/05/2026
pour le maire et par délégation



Didier COURBOILLET

adjoint au maire chargé de l'urbanisme

